

ZOOM SUR



Risques psychosociaux En parler pour en sortir

stress
harcèlement
agression
burnout...

L'INRS vient de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation et d'information sur les risques psychosociaux (RPS) à destination des salariés et de leurs managers. La campagne vise trois objectifs : interpellier sur la problématique, inciter le personnel à en parler aux acteurs de prévention de terrain et donner aux managers des clés de compréhension pour agir en prévention. Elle s'appuie sur un dépliant, une brochure et des affiches qui tordent le cou aux idées reçues.

► Lire la suite

Dossier

[Découvrir la campagne](#)

Dossier INRS

[Approfondir la question](#)

Publication

[Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU](#)

Outil

[Faire le point](#)

ACTUALITÉS

TPE/PME

3 nouvelles aides financières disponibles



Trois nouvelles aides permettant aux TPE et aux PME d'obtenir un soutien financier de la part des caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) pour améliorer la santé et la sécurité au travail ont été lancées en juillet : Garage plus sûr, Stop essuyage et Filmeuse+. Elles concernent respectivement la réduction des risques liés aux agents chimiques et aux troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les garages ; la lutte contre les coupures et les TMS lors de

EN QUESTION

Quelles sont les règles en matière de mise à disposition de salles de sport pour les salariés dans les locaux de travail ?

La pratique sportive en entreprise est régie par le Code du sport, auquel il convient de combiner les dispositions du Code du travail. Elle relève des activités sociales et culturelles qui font partie des attributions du comité d'entreprise (CE) et qui reviennent, en son absence, aux délégués du personnel et à l'employeur. La mise à disposition d'une salle de sport dans l'entreprise implique de respecter les

l'essuyage manuel des verres dans les cafés, hôtels et restaurants ; et la réduction des risques liés au filmage manuel des palettes.

[▶ Se renseigner sur les AFS](#)

Pesticides

L'Anses alerte sur l'exposition des agriculteurs



Plus d'un million de professionnels du secteur agricole sont exposés aux pesticides en France. Dans un avis publié en juillet, l'Anses recommande la diminution des expositions par la réduction du recours aux pesticides, ainsi que différentes mesures de prévention. L'Agence préconise notamment de continuer à produire des données sur les situations d'exposition considérant la diversité des personnes exposées, en soutenant le développement d'études indépendantes. Elle insiste également sur la nécessité de renforcer les actions de conseil et de formation des utilisateurs de pesticides sur leurs dangers, les risques, et la sécurité d'utilisation.

[▶ Le rapport de l'Anses](#)

Pratiques addictives

Tabagisme et travail



Une analyse de la Dares s'intéresse à la consommation de tabac en entreprise. Elle révèle que sur la période 2006/2010, la consommation de tabac des hommes a augmenté quand s'aggravaient les contraintes physiques et l'insécurité dans l'emploi, mais qu'un rythme de travail plus soutenu ne conduit pas à fumer plus. Il ressort de cette étude que la consommation des femmes progresse quand leur travail devient plus difficile et que leur emploi est menacé. Elle diminue lorsqu'elles sont en contact avec un public, que l'intensité de leur travail est moins forte et qu'elles gagnent en autonomie. Plus surprenant : elle augmente également quand elles jugent que leur travail est reconnu à sa juste valeur.

[▶ L'analyse de la Dares \[PDF\]](#)

[▶ Le dossier de l'INRS sur les addictions](#)

règles de conception et d'utilisation des lieux de travail prévues par le Code du travail (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, bonnes conditions d'hygiène et de salubrité...). Il convient notamment de se conformer aux exigences réglementaires relatives à l'aération et l'assainissement, à la prévention des incendies et à l'évacuation, aux installations sanitaires, mais également aux règles d'accessibilité et d'aménagement pour les travailleurs handicapés. Le Code du sport prévoit également les garanties d'hygiène et de sécurité à apporter. Une trousse de secours doit être à disposition dans l'établissement, dans certaines conditions, et les numéros de téléphone et adresse du service de secours d'urgence doivent être affichés.

[▶ Bien concevoir les lieux de travail](#)



AGENDA

11 octobre 2016 – Paris
Journée technique prélèvement passif
Organisateur : INRS

2 juillet au 15 novembre 2016 – Creusot
Chadebec bouscule l'affiche

21 au 23 septembre 2016 – Marseille
Ergonomie(s), ergonome(s)
Quelles évolutions à la croisée d'une discipline et d'un métier ?
Organisateur : Self

22 septembre au 8 décembre 2016 – Agen, Pau, Bayonne, Périgueux et Bordeaux
Réunions d'information et de démonstration de Seirich
Organisateurs : Carsat et organisations professionnelles

29 septembre au 1^{er} octobre 2016 – Nancy
37^e journée du Groupement d'études et de recherche en allergo-dermatologie (Gerda)
Organisateur : Gerda

4 au 6 octobre 2016 – Rennes
Salon Préventica
Organisateur : Communica organisation

5 ou 7 octobre 2016 – Toulouse
HEPS (Healthcare systems ergonomics and patient safety) 2016
Organisateur : INP

TMS

Conduire une démarche de prévention en pluridisciplinarité



L'INRS propose une formation destinée à accompagner un projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) en entreprise par les acteurs du service de santé au travail. Elle s'adresse prioritairement à des binômes pluridisciplinaires (médecin du travail/infirmiers du travail, médecin du travail/intervenant en prévention des risques professionnels) issus d'un même service. Ses objectifs sont d'identifier une problématique TMS pour initier une démarche de prévention, de situer les différents niveaux d'action possibles, de partager une analyse de la problématique au sein de l'équipe pluridisciplinaire, de proposer collectivement une démarche de prévention des TMS et d'accompagner l'entreprise. Cette formation a lieu du 5 au 9 décembre 2016 à Paris. Date limite d'inscription : mi-octobre.

[▶ En savoir plus](#)

JURIDIQUE

Loi travail

La loi du 8 août 2016 contient une série de dispositions relatives notamment à la négociation collective, aux institutions représentatives du personnel, au travail de nuit, au compte personnel d'activité (qui inclut désormais le compte personnel de prévention de la pénibilité), au détachement de travailleurs et à la surveillance médicale des salariés (suppression de la visite médicale d'embauche, périodicité et modalités des visites médicales dépendant des conditions de travail, de l'âge, de l'état de santé et des risques professionnels auxquels le salarié est exposé, examen médical d'aptitude et suivi individuel renforcé des travailleurs affectés à des risques particuliers...).

[▶ La loi \[PDF\]](#)

Champs électromagnétiques

Un décret du 3 août 2016 intègre et définit dans le Code du travail les prescriptions minimales de santé et de sécurité relatives à l'exposition des travailleurs aux risques présentés par les champs électromagnétiques : évaluation des risques, mesure des niveaux, valeurs limites d'exposition et valeurs déclenchant l'action, mesures de prévention, exercice de la fonction de conseiller à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques, information du médecin du travail, signalisation, travaux interdits aux jeunes, protection de la femme enceinte...

[▶ Le décret \[PDF\]](#)

Inspection du travail

Une circulaire du ministère de la Justice du 18 juillet 2016 détaille les nouvelles prérogatives et outils de sanctions qui peuvent être utilisés par les inspecteurs du travail, lors de leurs contrôles en entreprise, depuis l'ordonnance du 7 avril 2016 : infractions en santé et sécurité du travail pour lesquelles une transaction pénale est possible, sanctions administratives en cas de manquement aux injonctions et demandes de vérification en santé-sécurité adressées à l'entreprise, sanctions administratives en cas de manquement aux règles du

13 et 14 octobre 2016 – Paris

10^e anniversaire du partenariat

Chantier écoles-INRS

Organisateurs : INRS, réseau

Chantier école

14 octobre 2016 – Le Havre
et 21 octobre 2016 – Marseille

Prévenir le risque chimique lié à
l'ouverture des conteneurs

Organisateurs : INRS et le réseau

Assurance maladie-risques
professionnels

20 et 21 octobre 2016 –

Strasbourg

Symposium homme-machine

Organisateur : AISS

22 novembre 2016 – Paris

Journée technique horaires
atypiques

Organisateur : INRS

26 janvier 2017 – Paris

Journée technique déchets
d'équipements électriques et
électroniques

Organisateurs : INRS, avec Eco-
systèmes et Récyclum

7 mars 2017 – Paris

Journée technique : réussir
l'acquisition d'une machine

Organisateur : INRS

29 au 31 mars 2017 – Paris

Innovation technologique,
changements organisationnels :
quels enjeux pour la prévention ?
Organisateur : INRS

L'INRS lance un appel à
communications pour cette
conférence. La date limite de
soumission des résumés est fixée au
15 septembre 2016.

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET ▶](#)

VIENT DE PARAÎTRE

Aide-mémoire technique



**Acide fluorhydrique en
solution aqueuse.
Risques à l'utilisation en
milieu professionnel et**

travail des jeunes mineurs parallèlement aux sanctions pénales prévues, amende administrative en cas d'infraction aux règles relatives à la durée du travail, aux installations sanitaires ou à la restauration...

[▶ La circulaire \[PDF\]](#)

SUR LE WEB



Quizz Évaluation des risques et document unique

Prévention BTP propose un quizz permettant de faire un point des connaissances sur l'évaluation des risques et le document unique.



Norm'info Pour suivre et participer à la vie des normes volontaires

Norm'info est une plate-forme d'information et de consultation lancée par l'Afnor. Elle donne la possibilité de suivre en temps réel la vie des normes volontaires et de participer à chaque étape. À noter cependant que le texte intégral de la norme n'est pas accessible via ce site.

mesures de prévention (ED 6223)

L'acide fluorhydrique est une matière première utilisée pour la fabrication d'un grand nombre de produits chimiques. Les solutions qui en contiennent peuvent être responsables de lésions graves difficiles à guérir. Cette brochure fait le point sur les situations d'exposition en milieu professionnel, les mesures de prévention et les mesures à prendre en cas de contacts cutanés ou oculaires, d'ingestion ou d'inhalation.

[▶ La brochure ED 6223](#)

Vidéos

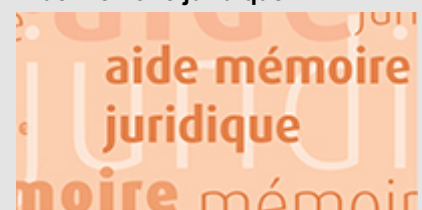


Deux films sur la prévention des risques liés à l'activité physique

68 % des accidents du travail survenant en Ehpad sont dus aux manutentions (essentiellement de personnes) et près de 88 % des maladies professionnelles reconnues sont des TMS. L'INRS consacre deux nouveaux films à la prévention des risques professionnels dans le secteur du soin à la personne. Constitués de reportages, ils abordent des thèmes tels que l'organisation du travail, le rôle de la hiérarchie, la formation ou encore les équipements de travail.

[▶ Les vidéos](#)

Aide-mémoire juridique



Cette nouvelle édition présente les dispositions réglementaires relatives à la manutention manuelle de charges. Ce terme recouvre toutes les opérations de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exigent l'effort physique de travailleurs.

[▶ L'aide-mémoire](#)


ZOOM SUR



Risques psychosociaux En parler pour en sortir

stress
harcèlement
agression
burnout...

L'INRS vient de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation et d'information sur les risques psychosociaux (RPS) à destination des salariés et de leurs managers. La campagne vise trois objectifs : interpeller sur la problématique, inciter le personnel à en parler aux acteurs de prévention de terrain et donner aux managers des clés de compréhension pour agir en prévention. Elle s'appuie sur un dépliant, une brochure et des affiches qui tordent le cou aux idées reçues.

-  Dossier
[Découvrir la campagne](#)
-  Dossier INRS
[Approfondir la question](#)
-  Publication
[Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU](#)
-  Outil
[Faire le point](#)

58 % des salariés français déclarent avoir un rythme de travail imposé par une demande extérieure nécessitant une réponse immédiate. 35 % subissent au moins trois contraintes de rythme de travail. 64 % disent devoir interrompre une tâche pour en faire une autre plus urgente... Derrière ces statistiques tirées de l'enquête Conditions de Travail 2013, se dessinent les contours des facteurs générateurs de risques psychosociaux (RPS). Intensité, horaires et temps de travail, manque d'autonomie, exigences émotionnelles, rapports sociaux dégradés, conflits de valeurs et insécurité de la situation de travail sont autant de sources de stress et de violences internes (entre salariés) ou externes (avec des personnes extérieures à l'entreprise) qui peuvent avoir de lourdes conséquences sur la santé des travailleurs : maladies cardiovasculaires, troubles musculosquelettiques, dépressions, burnout ou suicides.

Aucun secteur d'activité n'est épargné. L'INRS, qui travaille sur le sujet depuis le début des années 2000, vient de lancer une campagne de sensibilisation et d'information destinée aux salariés et aux managers (chefs d'entreprise, encadrements, ressources humaines...). Elle vise trois objectifs : inciter les salariés à parler des RPS, interpeller les salariés et les managers sur les RPS à travers sept idées reçues à leur sujet, donner aux managers des clés de compréhension pour agir en prévention des RPS.

Lever le tabou

Dans le cadre de cette campagne, l'INRS a réalisé neuf affiches, un dépliant et une brochure qui emploient un ton délibérément décalé et humoristique afin de dédramatiser la situation et lever le tabou dans les entreprises. Des représentations caricaturales et des situations improbables mettent en scène salariés et managers afin de souligner que les RPS sont l'affaire de tous. Chacun peut être exposé un jour ou l'autre et en souffrir.

Pour atteindre le premier objectif de la campagne, à savoir inciter les salariés à parler des RPS et les orienter vers les acteurs de prévention de terrain, deux affiches génériques arborent le slogan « Stress, harcèlement, agression, burnout... En parler pour en sortir ». Elles rappellent que les salariés peuvent se tourner vers de nombreux interlocuteurs pour se faire aider : collègues, managers, représentants du personnel, services de santé au travail... Car en parler, c'est déjà agir. En plus de faire remonter les difficultés rencontrées, libérer la parole aide à relativiser, permet de mieux comprendre la situation et de bénéficier du regard d'une tierce personne. En complément, un dépliant destiné aux salariés propose des informations pratiques relatives aux questions suivantes : « Les RPS, c'est quoi ? », « Quelles peuvent en être les causes ? », « Quels signaux peuvent vous alerter ? », « Qui solliciter si j'estime être exposé ? ».

Salariés et managers : tous concernés

Le second objectif de cette campagne est d'interpeller salariés et managers : « Risques psychosociaux. Dépassons les idées reçues » est le slogan des sept affiches qui établissent la vérité à leur sujet. Par exemple, à l'affirmation « Un peu de stress, c'est motivant » est apposée l'objection « Attention ! Il ne faut pas confondre stress et motivation. Un stress ponctuel, ce n'est pas grave. Mais quand il devient permanent, il peut engendrer des problèmes de santé ». Pour répondre à ceux qui pensent que « les risques psychosociaux, ça ne concerne pas l'entreprise », une affiche affirme : « Mais si ! La solution est souvent à chercher au sein de l'entreprise, en réfléchissant notamment à une meilleure organisation du travail ». Ou encore, à l'allégation « Le stress au travail, c'est toujours la faute du chef », une autre réplique « Faux ! Pour lutter efficacement contre le stress, il faut éviter de chercher un

bouc émissaire. De multiples causes sont à rechercher dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise ».

Enfin, la brochure « Risques psychosociaux – 9 solutions pour agir au quotidien » donne aux managers les clés pour aller plus loin. Évaluez la charge de travail, donnez de l'autonomie à vos salariés, soutenez vos collaborateurs, témoignez de la reconnaissance, donnez du sens au travail sont quelques-uns des conseils que renferme ce document et qui représentent les bases sur lesquelles construire une prévention efficace des RPS.

La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr